

*Il n'aime plus le Diadème,
Que pour combler tous nos souhaits;
Il est bien moins jaloux de regner par lui-même,
Que de faire regner la Paix.*

XI. On a publié un Edit le mois de Juin dernier, par lequel la Compagnie des Secretaires du Roi de la grande Chancellerie, est fixée au nombre de 340. sans que ce nombre puisse jamais être augmenté ni diminué; qu'ils auront chacun 533. l. 6. s. 8. d. de gages fixes au denier 25. montant à 400. d'actuel, faisant avec les 1800. l. de gages effectifs, dont ils jouissent actuellement, la somme de 2200. aussi de gages effectifs. Sa M. leur attribué aussi, par forme d'augmentation de gages au denier 25. la somme de 136. mille livres par an, à prendre sur la Ferme générale des Fermes unies; laquelle somme leur sera payée, de même que leurs nouveaux gages, sans aucune déduction du dixième ni autre retranchement; au moyen de quoi, chacun desdits 340. Secretaires, seront tenus de payer, à la Caisse Royale des revenus casuels, dix mille livres, qui leur tiendront lieu d'augmentation de Finances, laquelle demeurera fixée à celle de 80. mille livres pour le Corps de leur Office, sans y comprendre les augmentations de gages acquises par lesdits Conseillers Secretaires: par ainsi cette Compagnie en Corps doit payer trois millions quatre cens mille livres; au moyen de quoi, ces Conseillers Secretaires de la Grande Chancellerie, sont déclarez & reputez nobles de quatre races, & rendus capables d'être reçûs dans tous

*Edit du Roi
concernant
les Secretaires
du Roi,
de la Grande
Chancellerie.*